

Les candidats aux concours internes ne sont pas des personnels de seconde zone !

Montreuil, le 28 mai 2020

Lors du dernier Comité Technique Ministériel, le 20 mai 2020, l'ensemble des organisations syndicales ont demandé « *que les candidats admissibles aux concours internes soient déclarés admis et placés en position de stagiaire dès la rentrée 2020.* » Le ministère a convoqué ce jeudi 27 mai une réunion sur les oraux des concours internes.

Le ministère a présenté aux organisations syndicales la solution d'annuler les oraux des concours internes (du 1^{er} et du 2nd degré et par la suite des administratifs) et de convoquer les jurys pour qu'ils prononcent une nouvelle délibération qui transformera la liste d'admissibilité en liste d'admission en lien avec le nombre de postes aux concours. Le ministère n'a pas assuré que les notes aux épreuves d'admissibilité seraient le seul critère pour composer cette liste d'admission.

La FNEC FP-FO demande bien l'annulation des oraux, mais n'accepte pas cette restriction au nombre déjà très insuffisant de postes aux concours établis avant la crise.

Pour la FNEC FP-FO, cette proposition ne répond ni aux revendications des personnels admissibles (la pétition publique soutenue par FO qui demande que tous les admissibles soient admis compte aujourd'hui plus de 21 000 signatures) ni au vœu du Comité Technique Ministériel.

Sur les 8000 personnels admissibles, la moitié serait exclue des oraux qu'ils préparent dans des conditions extrêmement compliquées depuis le mois de mars. Ils ont parfois fait le sacrifice de mettre entre parenthèse leur vie professionnelle et familiale pour préparer ces concours, fait des sacrifices financiers et ils seraient privés de cette possibilité de titularisation ou de promotion.

Le ministre Blanquer le dit, il a mis la priorité sur les concours externe. Bien sûr, les candidats aux concours internes sont déjà dans les établissements, dans les services, corvéables. Dans un article du Monde paru le 25 mai, les candidats aux concours internes disent avoir l'impression d'être la « *cinquième roue du carrosse* » ou des « *enseignants de seconde zone* » au sein de l'Education nationale. C'est ça que le Président Macron entendait quand il a promis « la reconnaissance de la nation » aux agents du service public ?

La FNEC FP-FO demande que l'admissibilité vaille pour admission pour chaque concours interne. 4000 titulaires de plus dans l'Education nationale serait un premier pas pour compenser les milliers de postes supprimés ces dernières années par les différentes politiques d'austérités. Or en 2020, 22 500 élèves supplémentaires sont attendus, par exemple, dans le second degré. Or, il y a des solutions, la loi Le Pors du 11 juin 1983, cinquième plan de titularisation depuis 1946 a permis la titularisation de 140 000 agents, sans condition de concours, dont 50 000 Maîtres Auxiliaires dans l'Éducation nationale. Et il ne serait pas possible aujourd'hui de financer la validation des concours de 4000 agents ? Au lendemain de l'annonce par le Président du « plan historique » d'aide de 8 milliards d'euros à l'industrie automobile, c'est inacceptable.

Pour la FNEC-FP-FO, il ne peut y avoir d'autre solution que l'admission pour tous les admissibles. C'est en ce sens que FO poursuit son intervention auprès du ministre Blanquer. Depuis des mois, il refuse de répondre aux revendications. Cela suffit ! Le ministre propose aux contractuels un vaste plan de maintien dans la précarité, voire de licenciements.

C'est « l'état d'urgence sanitaire » qui donne le droit au ministre d'organiser le chaos pour les concours. La FNEC FP FO avec sa confédération revendique la fin de l'état d'urgence sanitaire. Elle appelle les personnels à se réunir pour faire le point, s'organiser pour faire valoir les revendications urgentes.